



Regroupement familial

Par **THIAM BABEL**, le **28/09/2023** à **19:39**

Bonjour, ma demande de regroupement familial a été enregistrée le mois d'octobre 2022 , dans le département du Haut de Seine commune de Villeneuve-la-Garenne. En mars 2023 j'ai eu la visite du logement et tout s'est bien passé. En juin 2023 j'ai déménagé dsnd le Val-d'Oise. J'ai adressé un courrier à l'OFII de Montrouge pour signaler mon déménagement.

Ma question est de savoir si je dois refaire une nouvelle demande ou la procédure continue et il suffira juste de transférer le dossier .

NB: l'OFII de Montrouge m'a répondu en me donnant l'adresse de L'OFII à laquelle je dépends désormais.

Je vous remercie d'avance

Par **Visiteur**, le **29/09/2023** à **08:29**

BONJOUR

L'OFII dont vous dépendez maintenant vous donnera la réponse